

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 113

16 janvier 2008

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services	5381	Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	5385
Apal First S.A.	5379	Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	5386
ASM Luxembourg S.A.	5420	Jardimmo Luxembourg	5423
Baliste Investissement S.A.	5413	Knowledge Gate S.A.	5422
Beim Oscar S.à r.l.	5378	Lexsis International S.à r.l.	5421
Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.	5422	Looking S.à r.l.	5378
C.A.L S.à r.l.	5422	Mayele SA	5421
Canberry Sàrl	5415	Meditor International Holding S.A.	5380
Charme Holding S.A.	5423	Nova Editor S.A.	5379
CIP Luxembourg S.A.	5424	Pasta Express s.à r.l.	5388
C.S.R. S.A.	5388	PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l.	5392
Digital Studio	5417	PEF Turkey MENA II S.à r.l.	5399
Dupalux S.A.	5422	PEF Turkey MENA Nisantasi Residential S.à r.l.	5406
Energy Overseas S.A.	5424	Peintures et Décors Mariotti Sàrl	5417
ERACLES Investments	5378	Pictor Finance S.A.	5380
Eurindo Trading	5424	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	5389
European Consulting & Technical Assistan- ce S.A.	5388	Quebecor World European Holding S.A.	5423
G.A.C. Trust Holding S.A.	5380	RGI Co-Invest 1 S. à r.l.	5415
Gedeam Investments Group Inc. S.A.	5388	Security Company SA	5379
H.E.A.D. Hoofd Engineering and Automot- ive Design	5413	Société de Location de Bâteaux de Plaisan- ce - SO.LO.BAT. S.A.	5379
Holland Park Estate S.A.	5423	Sun Square S.à r.l.	5413
Immo-Future Promotion S.A.	5389	T.B.W. Express Lux S.A.	5378
ING Private Equity Sicav	5421	Tec Consult S.à r.l.	5380
I.T.I. Industrial Technology Investments S.A.	5412	Tiboon S.A.	5392
		YBL S.A.	5417

Beim Oscar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 108.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.R.L.

I. Philipin

Référence de publication: 2008002867/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2007, réf. DSO-CK00148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

T.B.W. Express Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 96.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.R.L.

I. Philipin

Référence de publication: 2008002866/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2007, réf. DSO-CK00146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Looking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerei.
R.C.S. Luxembourg B 95.389.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.R.L.

I. Philipin

Référence de publication: 2008002865/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2007, réf. DSO-CL00100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ERACLES Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002868/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00212. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Security Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 95.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST

I. Philipin

Référence de publication: 2008002864/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2007, réf. DSO-CK00147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Nova Editor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour NOVA EDITIOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002907/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08717. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT. S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002908/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08723. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Apal First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.689.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002918/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01777. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Meditor International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002910/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08732. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

G.A.C. Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour G.A.C. TRUST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002911/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08736. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pictor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour PICTOR FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002912/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08742. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Tec Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003003/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05545. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Aero Technical Support & Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.081.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, having the legal form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.195 (KKR PEI),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2007;

- SAGEVIEW CAPITAL MASTER, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands (SAGEVIEW and together with KKR PEI jointly referred to as the «Shareholders»),

represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2007.

Said proxies, executed by the appearing person and the acting notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that they are the sole shareholders of AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.081, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of C\$ 25,000.-, and incorporated by a deed of the undersigned notary of May 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 4, 2007, number 1647 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have lastly been amended by deed of the undersigned notary dated August 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 4, 2007, number 2201.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the Company's issued share capital by an amount of one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,595,590.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand Canadian dollars (C\$ 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each to one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,620,590.-) divided into one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety (1,620,590) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each.

2 To issue one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety (1,595,590) shares so as to raise the current number of shares from twenty-five thousand (25,000) shares to one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety (1,620,590) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of these newly issued shares by (i) KKR PEI SICAR, S.à r.l. for seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) new shares, (ii) SAGEVIEW CAPITAL MASTER, L.P. for seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) new shares, and (iii) BIGWOOD CAPITAL LLC for ninety-four thousand nine hundred and seventy-six (94,976) new shares, acting in capacity of subscribers by way of contributions in kind consisting in conversions of Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates issued by the Company.

4 To amend article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's issued share capital by an amount of one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,595,590.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand Canadian dollars (C\$ 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each to one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,620,590.-) divided into one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety (1,620,590) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to issue, with immediate effect, one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety (1,595,590) shares so as to raise the current number of shares from twenty-five thousand (25,000) shares to one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety (1,620,590) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

Subscription

There now appeared KKR PEI, prenamed, represented by Mr Gauzès, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

KKR PEI declared to subscribe for seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a conversion of seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates having a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each and having been issued by the Company on October 16, 2007 (the KKR PEI B YFCPECs).

There now appeared SAGEVIEW, prenamed, represented by Mr Gauzès, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

SAGEVIEW declared to subscribe for seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a conversion of seven hundred fifty thousand three hundred and seven (750,307) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates having a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each and having been issued by the Company on October 16, 2007 (the SAGEVIEW B YFCPECs).

There now appeared BIGWOOD CAPITAL LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered address at 2711 Centerville, Suite 400, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, represented by Mr Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on November 6, 2007, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration (BIGWOOD and together with the Shareholders collectively referred to as the «Subscribers»).

BIGWOOD CAPITAL LLC declared to subscribe for ninety-four thousand nine hundred and seventy-six (94,976) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a conversion of ninety-four thousand nine hundred and seventy-six (94,976) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates having a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each and having been issued by the Company on October 16, 2007 (the BIGWOOD B YFCPECs and together with the KKR PEI B YFCPECs and the SAGEVIEW B YFCPECs collectively referred to as the «YFCPECs»).

Each of the Subscribers, acting as above described, declared that its respective contribution in kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its respective contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of such contribution to the Company.

The Shareholders further declared that the value of the YFCPECs has been certified by a declaration of the recipient Company issued on November 6, 2007, signed by Messrs Stefan Lambert and Wolfgang Zettel, in their capacity as managers of the Company, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities. The conclusion of such declaration reads as follows:

«Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,595,590.-) and is at least equal to the total nominal value of the one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety (1,595,590) Shares having each a par value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) to be issued by the Company.»

The total contribution made to the Company by the above Subscribers consequently represents an aggregate amount of one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,595,590.-) which is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the subscription of these one million five hundred ninety-five thousand five hundred and ninety (1,595,590) newly issued shares by the Subscribers, as described hereinabove together with the payment in full of each of these newly issued shares in kind by conversion of YFCPECs as described hereinabove, which YFCPECs shall subsequently be cancelled, and resolve to allocate said new shares to the Subscribers according to their above respective subscriptions.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at one million six hundred twenty thousand five hundred and ninety Canadian dollars (C\$ 1,620,590.-) divided into one million six hundred twenty thousand five

hundred and ninety (1,620,590) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately fourteen thousand two hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- KKR PEI SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque ayant un capital variable et la forme légale d'une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.195 (KKR PEI),

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2007;

- SAGEVIEW CAPITAL MASTER, L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans (SAGEVIEW et ensemble avec KKR PEI collectivement référencés comme les «Associés»),

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2007.

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.081, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de C\$ 25.000,-, et constituée par un acte du notaire soussigné le 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2007, n ° 1647 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné en date du 14 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 octobre 2007, n ° 2201.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital souscrit de la Société de un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.595.590,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (C\$ 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune à un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.620.590,-) divisé en un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.620.590) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune.

2 Emission d'un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.595.590) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales à un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.620.590) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par (i) KKR PEI SICAR, S.à r.l. pour sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) nouvelles parts sociales, (ii) SAGEVIEW pour sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) nouvelles parts sociales, et (iii) BIGWOOD CAPITAL LLC pour quatre-vingt-quatorze mille neuf cent

soixante-seize (94.976) nouvelles parts sociales en leur capacité de souscripteurs, par apports en nature consistant en une conversion de Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates émis par la Société.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.595.590,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (C\$ 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune, à un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.620.590,-) divisé en un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.620.590) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre, avec effet immédiat, un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.595.590) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales à un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.620.590) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

Souscription

KKR PEI, prémentionné, se présente, représenté par Monsieur Gauzès, prémentionné, agissant en vertu de la procuration précitée.

KKR PEI déclare souscrire à sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en la conversion de sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacun et ayant été émis par la Société le 16 octobre 2007 (les KKR PEI B YFCPECs).

Ensuite SAGEVIEW, prémentionné, se présente, représenté par Monsieur Gauzès, prémentionné, agissant en vertu de la procuration précitée.

SAGEVIEW déclare souscrire à sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en la conversion de sept cent cinquante mille trois cent et sept (750.307) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacun et ayant été émis par la Société le 16 octobre 2007 (les SAGEVIEW B YFCPECs).

Ensuite BIGWOOD CAPITAL LLC, une limited liability company régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville, Suite 400, New Castle County, Delaware 19808 (États-Unis d'Amérique), se présente, représentée par Maître Gauzès, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2007, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement (BIGWOOD et ensemble avec les Associés collectivement référencés comme les «Souscripteurs»).

BIGWOOD CAPITAL LLC déclare souscrire à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-seize (94.976) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en la conversion de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-seize (94.976) Series B Yield Free Convertible Preferred Equity Certificates ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacun et ayant été émis par la Société le 16 octobre 2007 (les BIGWOOD B YFCPECs et ensemble avec les KKR PEI B YFCPECs et les SAGEVIEW B YFCPECs collectivement référencés comme les «YFCPECs»).

Chacun des Souscripteurs, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a déclaré que son apport respectif est libre de tous gages, sûretés ou garanties, au cas échéant, et qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de sa contribution à la Société sans aucune restriction ou limitation et que de valides instructions ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à l'accomplissement du transfert valide de son dit apport à la Société.

Les Associés, agissant par le biais de leurs mandataires, déclarent que la valeur des YFCPECs a été certifiée par une déclaration de la Société bénéficiaire des apports établie le 6 novembre 2007 par Messieurs Stefan Lambert et Wolfgang Zettel, en leur qualité de gérants de la Société, laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise, ensemble avec ledit acte, aux formalités de l'enregistrement.

La totalité des apports faits à la Société représente un apport d'un montant total net d'un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.595.590,-) dorénavant à la disposition de la Société, la preuve en étant rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la souscription de ces un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.595.590) nouvelles parts sociales par les Souscripteurs comme décrit précédemment ainsi que le paiement en nature intégral de ces nouvelles parts sociales par conversion des YFCPECs, qui seront ensuite annulés, et ont décidé d'attribuer ces nouvelles parts sociales aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions respectives ci-avant décrites.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars canadiens (C\$ 1.620.590,-) divisé en un million six cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.620.590) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatorze mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, représentés par leurs mandataires comme mentionné ci-dessus, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13886. — Reçu 11.982,57 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008002385/239/258.

(070173908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 15 décembre 2006

Former Partner:

- Mr Olivier d'Erceville, born on 15 March 1950 in Paris (France), residing at 17, rue Paul Demange, Croissy sur Seine, France, has sold on 15 December 2006 for the price of eighty-eight thousand nine hundred four euros (EUR 88,904.-) its eighty-eight thousand nine hundred four (88,904) partnership interests to the Partnership which has redeemed and subsequently cancelled such partnership interests.

Amount of Partnership Capital:

The capital of the Partnership is set at one million two hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros (EUR 1,278,391.-), represented by one million two hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one (1,278,391) partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Suit la version française de l'extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 15 décembre 2006:

Ancien associé solidaire:

- M. Olivier d'Erceville, né le 15 mars 1950 à Paris (France), résidant à 17, rue Paul Demange, Croissy sur Seine, France, a vendu le 18 décembre 2006 pour le prix total de quatre-vingt huit mille neuf cent quatre euros (EUR 88.904,-) ses quatre-vingt huit mille neuf cent quatre (88.904) parts sociales à la Société qui a remboursé et subséquemment annulé ces parts sociales.

Montant du capital social:

Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euro (EUR 1.278.391,-), représenté par un million deux cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

M. Ian Jackson
 M. Ashley Jones
 M. Colin Jones
 M. Olivier d'Erceville
 M. Bernard Gugliemini
 M. Sébastien Dreyer
 M. Pat Nash
 M. Vincent Clauzel
 M. Steven Flynn
 M. Louis Meyerowitz
 M. Richard Jauslin
 M. Dean Robson
 M. Mauro Signorini
 M. Paulo Minardi
 M. Alois Oberhofer
 M. Luca Signorini
 M. Philippe Odet
 M. Robert Stuart
 M. Hugh McLellan
 M. Jean-Luc Bayet
 M. Eli Carmeli
 M. Chris McNaughton
 M. Paul Neel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

P. Beissel
Mandataire

Référence de publication: 2008002517/8244/58.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01861. - Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 20 juillet 2006

New Partners:

- Mr Hugh McLellan, born on 19 November 1953 at Falkirk, Stirlingshire, U.K., residing at 90, Melton Road, Wymondham, Norfolk, NR18 ODE, U.K., has contributed on 20 July 2006 to the partnership capital twenty-two thousand two hundred twenty-six euros (EUR 22,226.-) in cash and shall hereby acquire twenty-two thousand two hundred twenty-six (22,226) partnership interests;

- Mr Jean-Luc Bayet, born on 1st April 1958, in Meaux, France, residing at 21, rue Philippe Maupas, 37250 Montbazon, France, has contributed on 20 July 2006 to the partnership capital one hundred thousand seventeen euros (EUR 100,017.-) in cash and shall hereby acquire one hundred thousand seventeen (100,017) partnership interests;

- Mr Eli Carmeli, born on 25 August 1962 in Jerusalem, Israel, residing at 2509 Sheperds Lane, Virginia Beach, Virginia 23454, USA, has contributed on 20 July 2006 to the partnership capital one hundred twenty-two thousand two hundred forty-three euros (EUR 122,243.-) in cash and shall hereby acquire one hundred twenty-two thousand two hundred forty-three (122,243) partnership interests;

- Mr Chris McNaughton, born on 19 April 1956 in Harlow, Essex, U.K., residing at 20 Spinney, Aspley Guise, Milton Keynes, MK17 8JT, U.K., has contributed on 20 July 2006 to the partnership capital forty-four thousand four hundred fifty-two euros (EUR 44,452.-) in cash and shall hereby acquire forty-four thousand four hundred fifty-two (44,452) partnership interests.

Amount of Partnership Capital:

The capital of the Partnership is set at one million three hundred sixty-seven thousand euro (EUR 1,367,000.-), represented by one million three hundred sixty-seven thousand (1,367,000) partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

**Suit la version française de l'extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société
en date du 20 juillet 2006:**

Nouveaux associés solidaires:

- M. Hugh McLellan, né le 19 novembre 1953 à Falkirk, Stirlingshire, R.U., résidant à 90, Melton Road, Wymondham, Norfolk, NR18 ODE, Royaume-Uni, a apporté le 20 juillet 2006 vingt deux mille deux cent vingt six euros (EUR 22.226,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors vingt deux mille deux cent vingt six (22.226) parts sociales;

- M. Jean-Luc Bayet, né le 1^{er} avril 1958, à Meaux, France, résidant à 21, rue Philippe Maupas, 37250 Montbazou, France, a apporté le 20 juillet 2006 cent mille dix sept euros (EUR 100.017,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cent mille dix sept (100.017) parts sociales;

- M. Eli Carmeli, né le 25 août 1962 à Jérusalem, Israël, résidant à 2509 Sheperds Lane, Virginia Beach, Virginie 23454, Etats-Unis, a apporté le 20 juillet 2006 cent vingt deux mille deux cent quarante trois euros (EUR 122.243,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cent vingt deux mille deux cent quarante trois (122.243) parts sociales;

- M. Chris McNaughton, né le 19 avril 1956 à Harlow, Essex, R.U., résidant à 20 Spinney, Aspley Guise, Milton Keynes, MK17 8JT, R.U., a apporté le 20 juillet 2006 quarante quatre mille quatre cent cinquante deux euros (EUR 44.452,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors quarante quatre mille quatre cent cinquante deux (44.452) parts sociales.

Montant du capital social:

Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent soixante sept mille euros (EUR 1.367.000,-), représenté par un million trois cent soixante sept mille (1.367.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

M. Ian Jackson

M. Ashley Jones

M. Colin Jones

M. Olivier d'Erceville

M. Bernard Gugliemini

M. Sébastien Dreyer

M. Pat Nash

M. Edouardo Bonifacio

M. Vincent Clauzel

M. Steven Flynn

M. Louis Meyerowitz

M. Richard Jauslin

M. Dean Robson

M. Mauro Signorini

M. Paulo Minardi

M. Alois Oberhofer

M. Luca Signorini

M. Philippe Odet

M. Robert Stuart

M. Hugh McLellan

M. Jean-Luc Bayet

M. Eli Carmeli

M. Chris McNaughton

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

P. Beissel
Mandataire

Référence de publication: 2008002520/8244/76.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01831. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour C.S.R. S.A.
Signature

Référence de publication: 2008002913/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08753. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Gedeam Investments Group Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A.
Signature

Référence de publication: 2008002914/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08748. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ECTA, European Consulting & Technical Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003005/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05537. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pasta Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PASTA EXPRESS s.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002993/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03844. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Immo-Future Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 117.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

IMMO-FUTURE PROMOTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002994/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03846. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of August.

Before us Ms Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of managers of PRAX CAPITAL III GP, S. à r.l., acting as the general partner of PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»), by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions as of July 16, 2007, which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR, with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Mémorial C on January 29, 2007;

and has now a subscribed capital of thirteen million two hundred and thirteen thousand and five hundred euro (EUR 13,213,500.-) divided into one (1) general partner share and one hundred and thirty-two thousand one hundred and thirty-four (132,134) Ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid in.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») foresees an authorized capital as follows:

« Art. 7. Share capital.

(f) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorized capital.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner, in its meeting held by circular resolutions as of July 16, 2007, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four million three hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 4,356,143.48) in order to raise it from its present amount of thirteen million two hundred and thirteen thousand and five hundred euro (EUR 13,213,500.-) to seventeen million five hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 17,569,643.48) by the issue of forty-three thousand five hundred and sixty-one new Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (43,561.4348) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of forty-three thousand five hundred and sixty-one new Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (43,561.4348) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, for a total amount of four million three hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 4,356,143.48), and declares that such new Ordinary Shares have been fully paid up in cash;

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the new Ordinary Shares have been paid up by several subscribers, together with a share premium of an amount of two hundred euro (EUR 200.-) per new Ordinary Share issued, corresponding to an amount of eight million seven hundred and twelve thousand two hundred and eighty-six euro and ninety-six cents (EUR 8,712,286.96) by payment in cash,

so that a total amount of thirteen million sixty-eight thousand four hundred and thirty euros and forty-four cents (EUR 13,068,430.44) has been available in cash to the Company on July 16, 2007, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital.**

(d) The Company has a subscribed capital of seventeen million five hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 17,569,643.48) divided into one (1) General Partner Share and one hundred and seventy-five thousand six hundred and ninety-five Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (175,695.4348) with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé commandité de PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»), en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé commandité de ladite Société par résolutions circulaires à compter du 16 juillet 2007, laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié le 29 janvier 2007 au Mémorial C; et qu'elle a actuellement un capital social de treize millions deux cent treize mille cinq cents euros (€ 13.213.500,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cent trente-deux mille cent trente-quatre (132.134) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« **Art. 7. Capital Social.**

(f) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-), divisé en cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (599.999) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Commandité ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité dans la limite du capital autorisé.»

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 16 juillet 2007, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence de quatre millions trois cent cinquante-six mille cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 4.356.143,48) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de treize millions deux cent treize mille cinq cents euros (EUR 13.213.500,-) à dix-sept millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 17.569.643,48) par l'émission de quarante-trois mille cinq cent soixante et une Actions Ordinaires nouvelles et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (43.561,4348), d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdiu prénommée, déclare que le conseil de gérance de l'associé commandité a accepté la souscription d'un montant total de quarante-trois mille cinq cent soixante et une Actions Ordinaires nouvelles et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (43.561,4348), d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, pour un montant total de quatre millions trois cent cinquante-six mille cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 4.356.143,48), et déclare que ces actions nouvelles ont été entièrement libérées.

Par conséquent, Madame Ingrid Dubourdiu prénommée, déclare que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (€ 200,-) par nouvelle Action Ordinaire émise, correspondent à un montant de huit millions sept cent douze mille deux cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-seize cents (€ 8.712.286,96) par paiement en numéraire,

le tout par apport en espèces, de sorte que la somme totale de treize millions soixante-huit mille quatre cent trente euros et quarante-quatre cents (€ 13.068.430,44) s'est trouvée à la disposition de la Société au 16 juillet 2007, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Social.**

(d) La Société a un capital souscrit de dix-sept millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 17.569.643,48) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze Actions Ordinaires et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (175.695,4348) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dubourdiu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, LAC/2007/23675. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003017/5770/140.

(070174648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Tiboon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.
R.C.S. Luxembourg B 55.332.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Herr Otto Timmermann, Schiffsmann, geboren in Böblingen (D) am 26. März 1950, wohnhaft in NL-3352 Papendrecht, Paltrokmolen 35, niederländischer Nationalität,

hier vertreten durch

Frau Isabelle Schaefer, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 13. Dezember 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Vollmacht beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft TIBOON S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, am 10. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 467 vom 19. September 1996, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 55.332.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Aktiengesellschaft TIBOON S.A., vorbenannt, einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt, eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

III.- Dass der Komparent, in seiner Qualität als alleiniger Aktionär, vollkommene Kenntnis der Statuten und der finanziellen Lage von der obengenannten Aktiengesellschaft TIBOON S.A. hat.

IV.- Dass der Komparent alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der vorbenannten Gesellschaft geworden ist und folglich deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass der Komparent erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und er zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenigen welche ihm zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung ihrer Mandate wird erteilt sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar.

VII.- Dass die Zerstörung sämtlicher Aktien in Anwesenheit des amtierenden Notars durchgeführt worden sind.

VIII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Schaefer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15890. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008003095/272/46.

(070174943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.435.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF TURKEY MENA II PARKING S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions

are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and

d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA II S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA II PARKING S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA II S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39004. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003059/211/356.

(070174830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEF Turkey MENA II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.436.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF TURKEY MENA II S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - liquidation

Art. 18. Winding up - liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

- a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 Novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA II S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

c. Monsieur Alejo Molina, du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39000. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003062/211/355.

(070174838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEF Turkey MENA Nisantasi Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.439.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF TURKEY MENA NISANTASI RESIDENTIAL S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a

Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and

d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA NISANTASI RESIDENTIAL S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38998. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003065/211/356.

(070174848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

I.T.I. Industrial Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002936/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04397. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Baliste Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002945/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04379. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Sun Square S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 111.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

SUN SQUARE S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002976/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03820. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

H.E.A.D. Hoofd Engineering and Automotive Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 56, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.461.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

Herr Jeroen Maarten Van't Hoofd, Diplom-Ingenieur, geboren am 29. März 1973, Matrikel Nr. 1973 03 29 590, in Heerlen (Niederlande) und seine Ehegattin Dame Chantal Maria Jongen, Bürokauffrau, geboren am 18. November 1977, Matrikel Nr. 1977 11 18 588, in Heerlen (Niederlande), beisammen wohnhaft in L-9907 Troisvierges, 56, rue d'Asselborn.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung von Fahrzeugteilen (Motoren, Sitze, Kühlung, u.s.w.), sowie jede Art von Tätigkeit, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen H.E.A.D. HOOFD ENGINEERING AND AUTOMOTIVE DESIGN

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Troisvierges.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro pro Anteil. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

	Anteile
1. Herr Jeroen Maarten Van't Hoofd, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2. Dame Chantal Maria Jongen, vorgenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres' werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zu Geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit werden ernannt:

Herr Jeroen Maarten Van't Hoofd, vorbenannt, zum technischen Geschäftsführer.

Dame Chantal Maria Jongen, vorbenannt zur administrativen Geschäftsführerin.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9907 Troisvierges, 56, rue d'Asselborn.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. M. Van't Hoofd, C. M. Jongen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2007, Relation: DIE/2007/8027. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 19. Dezember 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008003101/234/85.

(070175159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Canberry Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RGI CO-INVEST 1 LP, a Limited Partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its corporate seat in the Cayman Islands, c/o M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, duly represented by RGI CO-INVEST ASSOCIATES LP, a Cayman Islands limited partnership, itself represented by RGI CO-INVEST ASSOCIATES Ltd, duly represented by Dang T. Phan,

here represented by Corinne Muller, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney given in New York on October 10th, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of CANBERRY S. à r.l. (the «Company»), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.921, incorporated by virtue of a deed of M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated July 24th, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2176 dated October 3rd, 2007.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

1) Amendment of the company's name into RGI CO-INVEST 1 S. à r.l. and subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;

2) Appointment of Daniel Felsenthal, born in Hilversum, The Netherlands, on July 3rd, 1974, having his business address at Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands, as a manager of the company, with immediate effect;

3) Miscellaneous.

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from CANBERRY S. à r.l. into RGI CO-INVEST 1 S. à r.l., so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

« **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name RGI CO-INVEST 1 S. à r.l.»

Second resolution

The meeting decides to appoint as new manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr Daniel Felsenthal, born in Hilversum, The Netherlands, on July 3rd, 1974, having his business address at Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RGI CO-INVEST 1 LP, une Limited Partnership constituée suivant les lois des Iles Caymans, avec siège social aux Iles Caymans, c/o M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, dûment représentée par RGI CO-INVEST ASSOCIATES LP, une limited partnership des Iles Caymans, elle-même représentée par RGI CO-INVEST ASSOCIATES Ltd, dûment représenté par Dang T. Phan,

ici représenté par Corinne Muller, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à New York le 10 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de CANBERRY S. à r.l. (la société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.921, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eisch, reçu en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2176 en date du 3 octobre 2007.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en RGI CO-INVEST 1 S. à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société:

2. Nomination de Daniel Felsenthal, né à Hilversum, Pays Bas, le 3 juillet 1974, demeurant professionnellement à Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam, Pays Bas, comme gérant de la Société, avec effet immédiat;

3. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CANBERRY S. à r.l., en RGI CO-INVEST 1 S. à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 4.** La société à responsabilité limitée aura la dénomination RGI CO-INVEST 1 S. à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Felsenthal, né à Hilversum, Pays Bas, le 3 juillet 1974, demeurant professionnellement à Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam, Pays Bas.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, LAC/2007/34363. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003018/5770/103.

(070174606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Digital Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 91.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

DIGITAL STUDIO, Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002991/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03839. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Peintures et Décors Mariotti Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 54.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEINTURES ET DECORS MARIOTTI SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002989/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03835. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

YBL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 134.437.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société anonyme OPTIMA PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96.218,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/ Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de YBL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société OPTIMA PARTNERS S.A., préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:
 - Monsieur Pierre-Laurent Rivara, administrateur de sociétés, né à Gênes (Italie), le 6 octobre 1962, demeurant à CH-1211 Genève 12, 14, avenue de Miremont.
- 2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:
 - Monsieur Guillaume Bernard, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman.
- 3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3238. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 décembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2008003019/236/167.

(070174841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ASM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 106.115.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003192/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mayele SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 95.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003195/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2007, réf. DSO-CL00178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Lexsis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 66.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003168/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06201. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ING Private Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.366.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 novembre 2007 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Démission de M. Bernard Coucke en date du 1^{er} janvier 2007.

Ratification de la cooptation en date du 1^{er} janvier 2007 de M. Rik Vandenberghe, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Nomination de M. Rik Vandenberghe, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Reconduction du mandat de M. Michael Granoff, Mme. Frances N. Janis, M. Paul Gyra et M. Philippe Gusbin.

Les mandats des administrateurs sont accordés pour une durée de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008003290/5911/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

C.A.L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 14, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 110.781.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003249/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dupalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008003198/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00341. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008003169/231/14.

(070174737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Knowledge Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.852.

Le bilan et l'annexe légale au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 décembre 2007.

Pour FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

Signature

Référence de publication: 2008003205/1004/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00408. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070174965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Quebecor World European Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003232/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05548. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Charme Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 41.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHARME HOLDING S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003238/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03295. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Holland Park Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.382.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003237/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05664. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Jardimmo Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 94.766.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 décembre 2007.
Pour FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA
Signature

Référence de publication: 2008003203/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00410. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

CIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.300.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003229/231/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Energy Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.146.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003228/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05570. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Eurindo Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 249, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 58.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

EURINDO TRADING, Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002981/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03824. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.
